

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 22 septembre 2021
Délibération n°91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt et un, le mercredi 22 septembre à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BÉLIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DUNOGUES Yves**.

Date de la convocation : 14 septembre 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. MARTINEZ Manuel, M. BACHÉ Alain, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LAGRAVE Renaud et de Mme WEBER Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. GILLÉ Hervé, M. COUTIERE Dominique portant pouvoir de M. CARRERE Paul, Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, Mme LONGUET Anne-Sophie, M. BOUFFIN Yann, M. FORET Thierry, M. LASSALLE Jean-Claude, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, M. BLANC -SIMON Jean Luc, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et de M. PAIN Cédric, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, M. LANUSSE Denis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. LAGRAVE Renaud ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. GILLÉ Hervé ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. MARTINEZ Manuel ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine.
Absents : M. BAUDE Vital (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé) M. PAPADATO Patrick (excusé), Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. SAINTORENS Denis (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. DURRIEU Michel.

VIE INSTITUTIONNELLE
ELECTION DU PRÉSIDENT

Suite au renouvellement des membres du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Landes de Gascogne consécutivement aux élections régionales et départementales, **il est nécessaire de :**

- **PROCEDER** à l'élection du Président du Syndicat Mixte dans les conditions déterminées par les statuts du syndicat Mixte :
 - Article 11.1 : Election du Président :
« Le comité syndical élit en son sein le Président au scrutin uninominal à trois tours, à la majorité absolue aux deux premiers tours, et relative au troisième »

Monsieur Yves Dunogues, doyen de l'assemblée assisté de Madame Maylis Tapin la benjamine préside à l'élection du Président. Après un appel de candidatures, sur proposition d'un membre de l'assemblée acceptée à l'unanimité, il est procédé au vote à main levée

Les résultats sont les suivants :

- Total des votes :	72
- Votes nuls :	0
- Votes blancs :	0
- Suffrages exprimés :	72
- Majorité absolue :	37

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20210922-91-2021-DE
Date de télétransmission : 23/09/2021
Date de réception préfecture : 23/09/2021

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A BELIN-BELIET (33)

Séance du 22 septembre 2021
Délibération n°91

A obtenu :

- M. Vincent DEDIEU : 72 (soixante-douze) voix

M. Vincent DEDIEU est proclamé à l'unanimité Président du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 23 septembre 2021



Yves DUNOGUES

Président de séance